

Avis voté en plénière du 11 février 2015

Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Aschieri : « Le projet d'avis que nous allons voter a un premier intérêt, qui est d'attirer notre attention sur un enjeu majeur et sur une situation qu'il qualifie à juste titre d'alarmante. Le débat d'hier sur Mayotte nous en a donné une illustration. N'en restant pas au constat, l'avis propose toute une batterie de mesures qui visent à y porter remède. Et il le fait en s'inscrivant dans la ligne de nos travaux antérieurs sur un certain nombre de sujets. Je me félicite ainsi de l'importance accordée à l'éducation et à la formation parmi ces préconisations : ces mesures s'inscrivent clairement dans la démarche de lutte contre les inégalités et de démocratisation qui a été celle de notre Conseil en ce domaine. Je me réjouis également du souci d'une meilleure connaissance des phénomènes par lesquelles débutent les préconisations. Il importe que les moyens suivent sans tarder.

Je voudrais simplement dans ce cadre, pointer quelques questions qui selon moi mériteraient d'être précisées ou complétées.

En premier lieu, j'ai un regret, c'est que le texte ne propose pas d'objectifs en termes de diplômes et de niveaux de qualification à atteindre. Certes, on peut comprendre qu'il s'agit implicitement d'atteindre les mêmes niveaux que dans le reste de la France, mais il me semble qu'il aurait été utile de se prononcer explicitement. De même, il faudrait se poser la question de l'articulation entre les diverses voies du lycée et entre la formation professionnelle initiale assurée par l'enseignement professionnel et celle relevant de l'alternance et débattre des objectifs assignés à chacune de ces voies.

C'est ce que devrait entre autres viser à la fois la connaissance fine et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que l'avis appelle de ses vœux.

Mon second point porte sur la formation des enseignants : le choix qui a été fait par le législateur est d'une formation universitaire, c'est-à-dire au contact de la recherche, et les ESPE sont des composantes des universités. Il importe que les choix d'implantation de ces ESPE ne négligent pas cette dimension et que la question du lien à l'université soit obligatoirement traitée, d'autant que des solutions diversifiées me semblent possibles.

Enfin je voudrais évoquer les emplois aidés. Je partage ce qui est dit dans l'avis sur le rôle qu'ils peuvent jouer mais je veux insister sur une question qu'évoque le texte, celle de leur formation : trop souvent ce volet a été par le passé négligé faisant de ce type d'emploi simplement une forme supplémentaire d'emplois précaires : il est décisif d'être volontariste en ce domaine, mais il faut sans doute aller plus loin et se poser la question de la validation des acquis de leur expérience.

Les jeunes ultramarins connaissent une situation particulière et sont confrontés à des difficultés spécifiques, cela ne doit pas nous conduire à être moins ambitieux pour eux, mais au contraire à mettre en œuvre des moyens spécifiques en prise avec ces ambitions. C'est ainsi que j'entends la formule « *Plan de haute qualité éducative* ». Ce sera le sens de mon vote favorable ».